

République Algérienne Démocratique Et Populaire+

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Faculté de Droit et de Science Politique

DEPARTEMENT DE DROIT

Dr.AOUSSAT TAKLIT

Dossier N°:01

Le droit fiscal

Introduction

Le droit fiscal organise les différents impôts et taxes prélevés par l'état selon la situation des contribuables qu'il s'agisse de particulier comme de sociétés.(Impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôt locaux, plus values.....)

Ces contribuables, déterminés en fonction de critères définis par la loi, doivent s'acquitter de leurs impôts auprès de l'administration fiscale.

Section 1 :→ La notion de l'impôt

Sous section 1 :

Définition :

Le droit fiscal est l'ensemble des règles juridiques régissant les impôts applicables aux contribuables (personnes physiques ou morales)
l'impôt est une contribution obligatoire de toute personne dans le financement des charges de l'état¹.

Il se caractérise par des critères :

→le caractère pécuniaire.

→le caractère obligatoire.

→une prestation sans contrepartie.

→une prestation qui est perçue au profit des collectivités publiques.

Que sont : l'état/ wilayas et communes .

¹ -<https://www.univ-oran2.dz> (introduction au droit fiscal- Bachir yettes chaouche 2018/2019. consulté le 18/12/2022 à 16h32 mn)

Sous section 2 :

Distinction à faire²:

Il est nécessaire de distinguer l'impôt de certains membres de prélèvements qui pourraient présenter les mêmes apparences ce sont notamment (la taxe / la redevance/ la taxe parafiscale).

la taxe Elle s'analyse comme un prélèvement obligatoire perçu à l'occasion de la prestation d'un service rendu par la collectivité publique .

Elle constitue une contribution symbolique dans le financement du coût de la prestation servie.

La redevance

Elle est le prix d'un service rendu par un organisme public au client qui en fait la demande

Elle se distingue de la taxe par son mode de création (créée par un règlement alors que la taxe par une loi), elle est aussi proportionnelle.

La taxe parafiscale

Elle est perçue dans un but d'intérêt économique et social au profit d'une personne morale de droit public ou privé, ces taxes sont instituées par une loi.

Les taxes parafiscales comprennent notamment les cotisations sociales.

² - Bachir yelles chaouche(opc).

Section 2 :

Les buts de l'impôt :

Sous section 1 → les missions de impôt →

L'impôt remplit une mission financière et deux autres accessoires

mission financière	mission de redistribution
Elle est d'ordre financière la collecte des fonds nécessaires à l'accomplissement des missions de l'état (défense/sécurité/santé/éducation) Le prélèvement de l'impôt est un attribut essentiel de l'état (acte de souveraineté)	L'état prélève sur les contribuables riches en vue d'améliorer la situation des citoyens économiquement faibles.

Rôle de régulation

L'impôt participe à la régulation des grands équilibres (stimuler l'activité économique – lutter contre le chômage).

Sous section 2 → l'impôt et économie →

La législation fiscale algérienne prévoit des avantages fiscaux au profit des opérateurs économiques, ils consistent dans les exemptions ou des réductions d'impôt.

I/Exemptions de l'impôt sur les bénéfices

Elle sont prévues en raison de considérations économiques ou sociales et sont classées en fonction de leur durée elles sont essentiellement temporaires et rarement permanentes.

- Exonération pour une période de 3 ans (jeunes promoteurs)
- Exonération de l'IRG et IBS pour une durée de 5 ans (elle s'applique aux produits et aux plus values de cessions des actions et des obligations cotées en bourse).
- Exonération pour une période de 10 ans (elle concerne les artisans traditionnels/les activités des jeunes promoteurs d'investissements implantées) dans une zone bénéficiant de l'aide de fonds spécial de développement des régions du sud.
- Exonération permanente s'applique aux entreprises relevant des associations de personnes handicapés agréés.

Elle s'applique également aux montants des recettes réalisés par les troupes théâtrales et aux revenus issus des activités portant sur le lait destiné à la consommation ainsi que les produits pharmaceutiques.

II/ La réduction des taux d'imposition →

L'avantage fiscal peut prendre également la forme de taux réduits d'imposition en faveur de certaines opérations.

- Privilégier les activités de production par rapport aux activités de commerce.

Les bénéfices tirés des activités de commerce et de service qui reste soumis au taux de 25 % .

D'autre part les bénéfices des activités de production de biens de bâtiments et travaux publics.

Test N°1 :

Questions →

- 1/ Quelle est la principale source du droit fiscal ?
- 2/ Quelle est la finalité du droit fiscal ?
- 3/ Quels sont les principes fondamentaux du droit fiscal ?